

## Déménagement des biens meubles gouvernementaux

### Fin de contrat au 29 octobre 2020 et dispositions

**Québec, le 14 octobre 2020** – La Direction des acquisitions de services du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) souhaite informer sa clientèle des dispositions qui peuvent être prises dans le cadre du dossier Déménagement des biens meubles gouvernementaux, afin d'éviter une rupture des services.

En effet, la date de fin des contrats dans le cadre de ce regroupement d'achats est le 29 octobre prochain. À ce jour, nous prévoyons être en mesure d'émettre le prochain contrat pour le 1<sup>er</sup> février 2021.

Ainsi, les organismes membres du regroupement qui ont des travaux à réaliser d'ici le 15 novembre prochain, peuvent procéder à leurs demandes d'exécution avant le 29 octobre 2020, conditionnellement à l'accord des prestataires de services. Ceux-ci pourront consentir d'exécuter les demandes de déménagements entre le 30 octobre et le 15 novembre aux mêmes termes et conditions que le contrat en cours.

Dans l'intermédiaire, le CAG évalue la possibilité de procéder à l'émission d'un contrat de gré à gré pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 janvier 2021. Nous vous tiendrons informés rapidement de la possibilité de procéder ou non à cette option.

Les clients seront informés de l'évolution du dossier au fur et à mesure des différentes étapes franchies.

Le CAG invite sa clientèle à consulter le guide d'achat où se retrouve l'ensemble des modalités d'acquisition applicables ainsi que la grille de prix, accessible par le biais du [Portail d'approvisionnement](#), à la section « Accéder au catalogue », « Authentification <sup>1</sup> », sous la rubrique « Produits et services », « Ameublement et déménagement », « Déménagement et aménagement des biens meubles gouvernementaux ».

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle du Centre d'acquisitions gouvernementales au 1 866 476-4224, ou encore par courriel à [servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca](mailto:servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca).

<sup>1</sup> À noter que pour l'« Authentification » si vous ne connaissez pas votre « code d'utilisateur » ou votre « mot de passe », le service à la clientèle vous accompagnera.